

Province de Québec

Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 7 juillet 2021 à 11 h 00 heures à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge.

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente, mairesse de La Macaza;
Monsieur Bruno Sanssouci, substitut pour Nomingue, conseiller Nomingue;
Monsieur Denis Charrette, administrateur, maire de Rivière-Rouge.

Est également présents :

M. André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge est ouverte à 11 h 00.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Constat de la régularité de la séance et de l'avis de convocation
- 4- Entente intermunicipale avec la régie intermunicipale des déchets de la Rouge visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et de styromousse
- 5- Achat d'une remorque fermée
- 6- Période de questions
- 7- Levé de la séance

Il est proposé par monsieur Bruno Sanssouci

ADOPTÉE

3.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les administrateurs étant présents, ils confirment de ce fait que la convocation de la présente séance a été réalisée conformément à l'article 597 du code municipal et que la séance extraordinaire du 6 juillet 2021 a été régulièrement convoquée.

4.

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RIDR VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES PLASTIQUES ET DES STYROMOUSSES

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des déchets de la Rouge offre un service de collecte personnalisé des pellicules plastiques et des styromousses pour certains écocentres et commerces;

CONSIDÉRANT QUE la régie de collecte environnementale de la Rouge a de l'intérêt à réaliser ces collectes.

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des déchets de la Rouge et la régie de collecte environnementale de la Rouge désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses avec la régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la régie de collecte environnementale de la Rouge ladite entente.

ADOPTÉE

5.

ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de cette entente la RCER doit faire l'acquisition d'une remorque fermée;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Attaches et remorques Labelle inc. 10 868.17 \$ incluant les taxes;

9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) 8 878.49 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Sanssouci

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir une remorque fermée de 9149-0847 Québec inc. (Remorque Gator) pour un montant de 8 878.49 \$, incluant les taxes et selon l'estimation reçue le 28 juin 2021.

D'affecter le montant du coût d'achat et de la taxe de vente du Québec à assumer par la Régie au surplus libre en attendant la mise en place du fonds de roulement.

D'effectuer un emprunt remboursable sur 5 ans correspondant au coût d'achat plus les taxes à assumer par la Régie au fonds de roulement, lorsque celui-ci sera en place.

ET d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis pour la réalisation complète de la présente.

ADOPTÉE

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Charette

Que la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge du 7 juillet 2021 soit levée à 11 h 15.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Madame Céline Beauregard

M. André Séguin